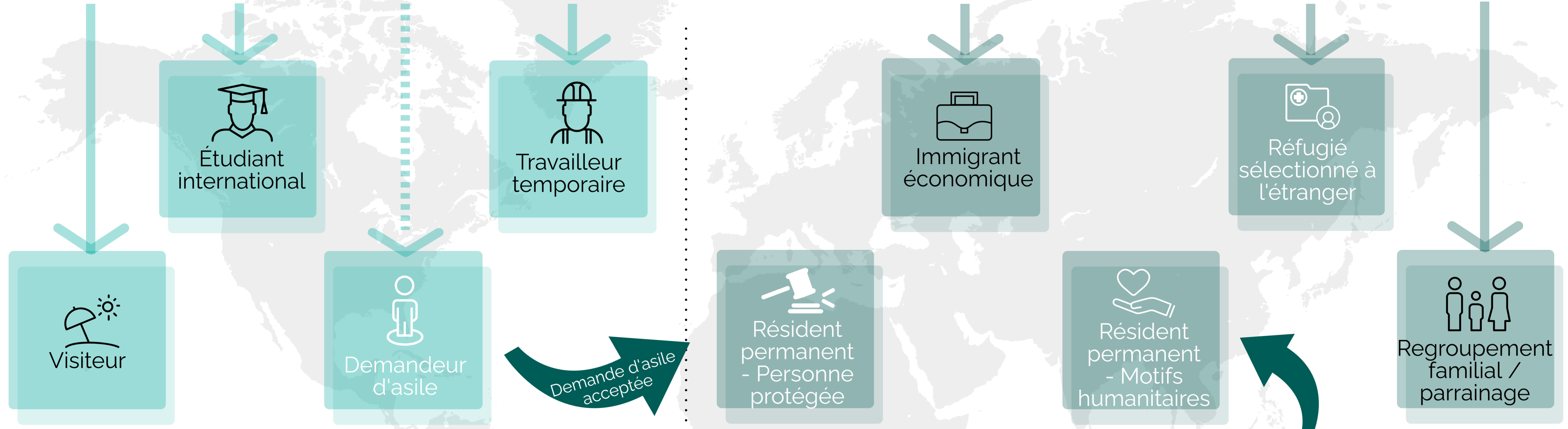


# COMPRENDRE LES STATUTS D'IMMIGRATION AU CANADA

**1. Toute personne étrangère qui souhaite résider au Canada doit détenir un statut de résident valide, soit un STATUT TEMPORAIRE ou un STATUT PERMANENT. Ces statuts se déclinent en plusieurs catégories : la demande se fait généralement depuis l'étranger ; il est parfois possible de passer d'une catégorie à une autre.**



**2. Toute personne qui demeure sur le territoire canadien après l'expiration de son statut se retrouve SANS STATUT et risque de faire l'objet d'une mesure de renvoi. Dans certains cas, des démarches de régularisation de son statut sont possibles.**



**3. À certaines conditions, tout résident permanent peut devenir un CITOYEN CANADIEN par naturalisation.**

**Légende :** Migration volontaire (teal box), Migration forcée (grey box), ↓ Demande de statut depuis l'étranger (solid teal arrow), ↪ Transition possible d'un statut à un autre (teal curved arrow), — Expiration du statut temporaire (orange arrow), ↓ Demande de statut à la frontière du Canada (dashed teal arrow)

Cette infographie a été réalisée avec la précieuse collaboration de **Janet Cleveland**, chercheuse sur les droits et la santé des demandeurs d'asile, réfugiés et migrants sans statut de l'Institut Universitaire SHERPA et **Geneviève Binette**, avocate et coordonnatrice du Comité d'Aide aux Réfugiés.